

Jean-Claude JANSEN
Expert-Comptable & Commissaire aux Comptes

**FEDERATION DU BAS-RHIN POUR LA PECHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

3 rue Bellevue
67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Inscrit au Tableau de l'ordre des Experts-Comptables de la Région d'Alsace

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar

Adresse : 16 rue Eugène Delacroix – 67200 STRASBOURG

Tél. 03 88.28.27.28 – Fax. 03 88 28.00.19

e-mail : jcjansen@figelot.com

Siret n° 488 909 482 00025 – APE 6920Z – FR 914 889 094 82

CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES 63010985880

**FEDERATION DU BAS-RHIN POUR LA PECHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

3 rue Bellevue
67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION DU BAS RHIN POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association FEDERATION DU BAS RHIN POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons cependant votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces principes et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêté dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres l'association **FEDERATION DU BAS RHIN POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association FEDERATION DU BAS RHIN POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres de la direction.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives

lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association FEDERATION DU BAS RHIN POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

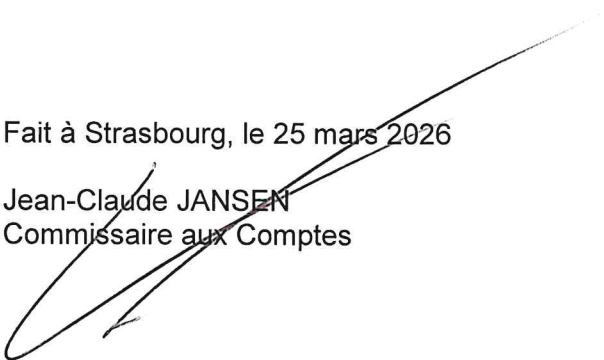
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

FEDERATION DU BAS-RHIN POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE
RAPPORT – EXERCICE 2025

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 25 mars 2026

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	384 220	60 980	323 240	323 240
Constructions	1 827 834	1 109 651	718 183	761 590
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	455 279	347 607	107 672	64 707
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	12 522		12 522	397
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	389 500		389 500	389 500
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	30 815		30 815	30 815
Prêts	3 001		3 001	5 000
Autres immobilisations financières	1 800		1 800	1 680
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	3 104 970	1 518 237	1 586 733	1 576 929
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	430 158		430 158	335 453
Charges constatées d'avance	46 721		46 721	30 455
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres	952 590		952 590	
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	311 796		311 796	1 290 159
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 741 264		1 741 264	1 656 066
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	4 846 234	1 518 237	3 327 997	3 232 996

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes

16, rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG

Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83

Mail : jcjansen@figelor.com

Siret : 488 909 482 00025

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	984 694	984 694
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	984 694	984 694
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 485 054	1 344 127
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	86 589	140 926
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	185 201	212 624
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	2 741 537	2 682 372
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)		
Provisions pour risques	12 000	5 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	12 000	5 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	1 000	1 000
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 851	28 220
Dettes fiscales et sociales	108 963	88 400
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	264 903	243 143
Produits constatés d'avance	146 743	184 861
TOTAL DETTES (IV)	574 460	545 624
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	3 327 997	3 232 996

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes
 16, rue Eugène Delacroix
 67200 STRASBOURG
 Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83
 Mail : jcjansen@figeloir.com
 Siret : 488 909 482 00025

Compte de résultat

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes

16, rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG
Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83
Mail : jcjansen@figelot.com
Siret : 488 909 482 00025

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	681 847	647 544
Ventes de biens		5 398
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	47 396	73 294
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	554 560	345 465
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		1 594
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	56 418	29 687
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 342 220	1 102 980
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		5 398
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	471 293	394 127
Aides financières	99 814	87 725
Impôts, taxes, et versements assimilés	29 814	23 102
Salaires	411 232	325 776
Cotisations sociales	138 422	106 946
Dotations aux amortissements et aux provisions	100 376	83 231
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	9 195	2 515
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 260 146	1 028 819
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	82 074	74 162
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		662
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	570	
Autres intérêts et produits assimilés	4 030	11 206
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		12 590
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	4 600	24 457
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		-11

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes

16, rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG
Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83
Mail : jcjansen@sigelot.com
Siret : 488 909 482 00025

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		-11
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 600	24 468
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	86 675	98 630
Produits exceptionnels (V)		48 122
Charges exceptionnelles (VI)		5 726
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		42 396
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	86	99
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 346 820	1 175 559
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 260 232	1 034 632
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	86 589	140 926

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes

16, rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG

Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83

Mail : jcjansen@figelor.com

Siret : 488 909 482 00025

Annexe

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes
16, rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG
Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83
Mail : jcjansen@figelor.com
Siret : 488 909 482 00025

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **3 327 997,13 €**.

Le résultat net comptable est un **bénéfice** de **86 588,55 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :

Aucun événement important n'est survenu entre la clôture et la date d'arrêté des comptes.

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes
16, rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG
Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83
Mail : jcjansen@figelor.com
Siret : 488 909 482 00025

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non
- lucratif
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices.

Changement de réglementation comptable

La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement méthode comptable au sens de l'article L.123-17 du Code de commerce.

S'agissant d'un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG, il n'a pas à être justifié.

Les modalités de mise en œuvre, notamment celles relatives à la première application, figurent à l'article 27 dudit règlement, qui précise que :

- Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.
- Lors du premier exercice d'application, les entités présentent le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.
- Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

L'impact sur les principaux postes concernés par ce changement de réglementation est présenté ci-après.

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes

16, rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG

Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83

Mail : jcjansen@figelor.com

Siret : 488 909 482 00025

Poste concerné	Traitement avant ANC 2022-06	Traitement après ANC 2022-06	Montant N
Produits de cession des immobilisations incorporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
VNC des immobilisations incorporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	
Produits de cession des immobilisations corporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	2 000
VNC des immobilisations corporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	
Produits de cession des immobilisations financières	Produits exceptionnels	Autres produits financiers	
VNC des immobilisations financières cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges financières	
Quote-part des subventions virées au compte de résultat	Produits exceptionnels	Subventions	31 372
Avantages en nature / Indemnités maladie	Transfert de charges d'exploitation	Au crédit des charges sur salaires	4 642
Remboursements d'assurance	Transfert de charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	590
Complément de subventions exercices antérieurs	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
Réduction de subventions exercices antérieurs	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	
Dépenses exercices antérieures	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	4 970
Produits sur exercices antérieurs	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	13 797

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : Le bâtiment du siège de l'association, le hangar, la maison de l'observatoire ont fait l'objet de composants dont la méthode d'amortissement est la méthode linéaire et la durée d'amortissement varie de 5 à 40 ans selon le composant.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes
16, rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG
Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83
Mail : jcjansen@figelor.com
Siret : 488 909 482 00025

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Indemnité de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle (la recommandation ANC 2013-02), en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions au passif du bilan. Ces engagements sont inscrits dans les engagements financiers de l'annexe. La méthode de calcul retenue est la méthode 1 conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC n° 2003-R.01.

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes

16, rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG
Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83
Mail : jcjansen@figelor.com
Siret : 488 909 482 00025

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	24 959		24 959	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	384 220			384 220
Constructions	1 812 782	17 102	2 051	1 827 834
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles	389 849	75 832	10 402	455 279
Immo. en cours, avances et acomptes	397	12 522	397	12 522
Immobilisations financières				
Participations	389 500			389 500
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés	30 815			30 815
Prêts	5 000		2 000	3 001
Autres immobilisations financières	1 680	300	180	1 800
TOTAL	3 039 203	105 756	39 989	3 104 970

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes
 16, rue Eugène Delacroix
 67200 STRASBOURG
 Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83
 Mail : jcjansen@figelor.com
 Siret : 488 909 482 00025

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences			24 959		24 959	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions			1 051 192	60 509	2 051	1 109 651
Installations techniques, matériel et outill...						
Autres immobilisations corporelles			325 142	32 867	10 402	347 607
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			1 401 294	93 376	37 412	1 457 258

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes

16, rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG

Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83

Mail : jcjansen@figeloir.com
Siret : 488 909 482 00025

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	60 980			60 980
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	60 980			60 980

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes

16, rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG

Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83

Mail : jcjansen@figelor.com

Siret : 488 909 482 00025

Tableau des filiales et participations

Rubriques	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus					
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société.					
SCEA Pisciculture Saumon Rhin	310 419	NaN	389 500	389 500	
TOTAL DES FILIALES (A)	310 419		389 500	389 500	
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société					
TOTAL DES FILIALES (B)					
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1. Filiales non reprises au \$A					
a. Filiales Françaises (ensemble)					
b. Filiales étrangères (ensemble)					
2. Participations non reprises au \$A					
Dans des sociétés françaises					
Dans des sociétés étrangères					
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIO...	310 419		389 500	389 500	

Rubriques	Montant des engagements donnés	Chiffre d'affaires HT dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus				
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société.				
SCEA Pisciculture Saumon Rhin		292 567	100 498	
TOTAL DES FILIALES (A)		292 567	100 498	
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société				
TOTAL DES FILIALES (B)				
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				
1. Filiales non reprises au \$A				
a. Filiales Françaises (ensemble)				
b. Filiales étrangères (ensemble)				
2. Participations non reprises au \$A				
Dans des sociétés françaises				
Dans des sociétés étrangères				
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATION...		292 567	100 498	

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes
16, rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG
Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83
Mail : jcjansen@figeloir.com
Siret : 488 909 482 00025

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts	3 001	2 000	1 001	
Autres immo. financières	1 800		1 800	
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	430 158	430 158		
Charges constatées d'avance	46 721	46 721		
TOTAL	481 679	478 879	2 801	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice	2 000			
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	46 721	Charges d'exploitation
TOTAL	46 721	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	984 694				984 694
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 344 127	140 926			1 485 054
Excédent ou déficit de l'exercice	140 926	-140 926	86 589		86 589
TOTAL	2 469 748		86 589		2 556 336
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	212 624		3 949	31 372	185 201
Provisions réglementées					
TOTAL	212 624		3 949	31 372	185 201
TOTAL GÉNÉRAL	2 682 372		90 538	31 372	2 741 537

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes

16, rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG

Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83

Mail : jcjansen@figel.com

Siret : 488 909 482 00025

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Solde des reprises	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	5 000	7 000			12 000
Provisions pour charges					
TOTAL	5 000	7 000			12 000

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	1 000	1 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	52 851	52 851		
Personnel et comptes rattachés	34 886	34 886		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	50 073	50 073		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	86	86		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	23 918	23 918		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	264 903	264 903		
Produits constatés d'avance	146 743	146 743		
TOTAL	574 460	574 460		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-146 743	Produit d'exploitation
TOTAL	-146 743	

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Chiffre d'affaires	47 396		47 395
TOTAL	47 396		47 395

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes

16, rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG
Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83
Mail : jcjansen@figeloir.com
Siret : 488 909 482 00025

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	34 435	
Personnel - Autres charges à payer	420	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	15 828	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	158	
Fournisseurs	16 487	
Etat - charges à payer	875	
Autres charges à payer	56 945	
TOTAL	125 149	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Fournisseurs	480	
Divers Produits et subventions	408 744	
TOTAL	409 224	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	3 264	
Afférents aux services autres		
TOTAL	3 264	

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes
 16, rue Eugène Delacroix
 67200 STRASBOURG
 Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40
 Mail : jcjansen@figelor.com
 Siret : 488 909 482 00025

Opérations et engagements hors bilan

Engagement financier ou garantie hors bilan

Nature des engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provision
Engagements donnés							
TOTAL							
Engagements reçus							
TOTAL							
Engagements réciproques							
TOTAL							
Engagts sur les pensions	18 020					18 020	

Engagements de crédit bail

Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture	Prix d'achat résiduel
Terrain		
Constructions		
Installations techniques, matériel et outillages		
Autres		
TOTAL		

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes
 16, rue Eugène Delacroix
 67200 STRASBOURG
 Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83
 Mail : jcjansen@figelor.com
 Siret : 488 909 482 00025

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	5
Cadres et ingénieurs	5
Apprenti	1
TOTAL	11

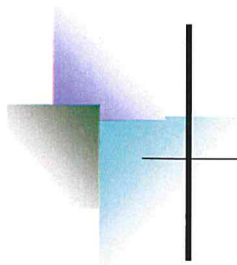
Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes
16, rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG
Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83
Mail : jcjansen@figelor.com
Siret : 488 909 482 00025

Informations complémentaires

Valeur mobilière de placement

Au 31 décembre 2025, la valeur liquidative des valeurs mobilières de placements s'élève à 971 241,65 €, soit une plus-value latente de 18 652,11 €.

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes
16, rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG
Tél : 03 88 28 27 28 - 06 78 94 40 83
Mail : jcjansen@figelor.com
Siret : 488 909 482 00025



Jean-Claude JANSEN
Expert-Comptable & Commissaire aux Comptes

**FEDERATION DU BAS-RHIN POUR LA PECHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

3 rue Bellevue
67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Inscrit au Tableau de l'ordre des Experts-Comptables de la Région d'Alsace

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar

Adresse : 16 rue Eugène Delacroix – 67200 STRASBOURG

Tél. 03 88.28.27.28 – Fax. 03 88 28.00.19

e-mail : jcjansen@figelot.com

Siret n° 488 909 482 00025 – APE 6920Z – FR 914 889 094 82

CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES 63010985880

**FEDERATION DU BAS-RHIN POUR LA PECHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

3 rue Bellevue
67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Strasbourg, le 25 mars 2026

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes

